

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

2333^e SÉANCE : 19 MARS 1982

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2333).....	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Election d'un membre de la Cour internationale de Justice : Siège devenu vacant à la suite du décès de M. Abdullah El-Erian (S/14885 et Corr.1, S/14886/Rev.1, S/14887)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2333^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 19 mars 1982, à 10 h 30.

Présidente : Mme Jeane J. KIRKPATRICK
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2333)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Election d'un membre de la Cour internationale de Justice :
Siège devenu vacant à la suite du décès de M. Abdullah El-Erian (S/14885 et Corr.1, S/14886/Rev.1, S/14887).

La séance est ouverte à 11 heures.

Remerciements au Président sortant

1. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : Comme c'est la première fois que le Conseil se réunit au cours de ce mois de mars, je voudrais, au nom de ses membres, rendre hommage au Président en fonctions pendant le mois de février, sir Anthony Parsons, représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pour les remarquables qualités de diplomate dont il a fait preuve en dirigeant les travaux du Conseil pendant le mois de février.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Election d'un membre de la Cour internationale de Justice :

Siège devenu vacant à la suite du décès de M. Abdullah El-Erian (S/14885 et Corr.1, S/14886/Rev.1, S/14887)

2. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais rappeler qu'à sa 2321^e séance, le 21 décembre 1981, le Conseil a adopté la résolution 499 (1981), par laquelle il décidait que les élections destinées à pourvoir au siège vacant à la Cour internationale de Justice auraient lieu lors d'une séance du Conseil de sécurité et d'une séance de l'Assemblée générale à la reprise de sa trente-sixième session. Ce siège est devenu vacant à la suite du décès

du juge Abdullah El-Erian, survenu le 12 décembre 1981.

3. Ce matin, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale procèdent indépendamment l'un de l'autre, selon les dispositions pertinentes du Statut de la Cour, pour pourvoir au siège vacant.

4. Les membres du Conseil sont saisis d'un mémorandum du Secrétaire général, [S/14885 et Corr.1] qui indique la composition actuelle de la Cour et la procédure à suivre par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour l'élection du nouveau membre. Je rappelle aux membres du Conseil qu'en vertu du paragraphe 1 de l'Article 10 du Statut : "Sont élus ceux qui ont réuni la majorité absolue des voix dans l'Assemblée générale et dans le Conseil de sécurité." La majorité requise au Conseil de sécurité est donc de huit voix.

5. L'Article 15 du Statut de la Cour internationale de Justice stipule que le membre de la Cour élu en remplacement d'un membre dont le mandat n'est pas expiré achève le terme du mandat de son prédécesseur. En conséquence, le membre qui sera élu pour remplacer M. El-Erian exercera ses fonctions jusqu'au 5 février 1988.

6. Au moment du scrutin, les membres du Conseil recevront un bulletin de vote contenant le nom de tous les candidats au siège et à pourvoir et seront priés de voter pour un seul candidat. Seuls seront comptés les votes afférents aux candidats dont le nom figure sur le bulletin. Les membres du Conseil sont saisis des documents suivants : S/14886/Rev.1, contenant une note du Secrétaire général qui comprend la liste mise à jour des candidats présentés par les groupes nationaux, et S/14887, contenant les notices biographiques desdits candidats.

7. Deux noms figurent sur le bulletin de vote. Je voudrais rappeler une fois encore aux membres du Conseil que seuls les candidats dont le nom figure sur le bulletin sont éligibles. Rien ne pourrait être ajouté à la main sur le bulletin.

8. Les bulletins exprimant des votes pour plus d'un candidat seront considérés comme nuls. Le Conseil continuera de voter pour pourvoir le siège vacant jusqu'à ce que l'un des candidats dont le nom figure sur le bulletin ait obtenu la majorité requise. A ce moment-là, je communiquerai le résultat au Président de l'Assemblée générale et je demanderai aux mem-

bres du Conseil de continuer à siéger jusqu'à ce que le Président de l'Assemblée générale ait informé le Conseil du résultat du vote à l'Assemblée.

9. J'ai maintenant l'intention, si je n'entends pas d'objection, de désigner deux délégations dont les représentants feront office de scrutateurs pour le décompte des voix émises par les membres du Conseil.

10. Les délégations de l'Irlande et du Guyana viennent d'être désignées par tirage au sort. Je prierai chacune de ces délégations de désigner l'un de leurs membres qui fera office de scrutateur. Cela étant, j'invite les scrutateurs à prendre place à la table située derrière la table du Conseil.

11. Je pense que le Conseil est maintenant prêt à procéder à l'élection en vue de pourvoir le siège laissé vacant par le décès du juge El-Erian.

12. Je demande au fonctionnaire des conférences de bien vouloir distribuer les bulletins. Les membres du Conseil voudront bien placer une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter.

13. Je pense que tous les membres du Conseil ont maintenant voté et je demanderai au fonctionnaire des conférences de bien vouloir recueillir les bulletins.

14. Tous les bulletins ont été rassemblés et les scrutateurs vont procéder à leur dépouillement.

15. Je rappelle que le Conseil a décidé hier que chacun des deux scrutateurs compterait les voix de son côté.

16. M. DORR (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Je dirai, au titre d'une motion d'ordre, que j'avais pensé que nous avions également décidé de ne pas commencer le dépouillement avant d'avoir été assurés que tous les bulletins avaient été déposés — mais non dépouillés — à l'Assemblée générale. Si tel est bien le cas, je pense que le Conseil peut procéder au dépouillement.

17. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que le Secrétariat avait compris la décision du Conseil comme signifiant que les bulletins seraient simplement recueillis, mais que le dépouillement ne commencerait pas avant que le Conseil ait été assuré que le décompte était terminé à l'Assemblée générale.

18. M. DORR (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis désolé, mais j'avais cru qu'il fallait attendre que le vote soit terminé, mais non pas nécessairement, le dépouillement.

19. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact, il fallait attendre jusqu'à ce que le vote soit terminé.

20. Le Secrétariat me fait savoir que les bulletins sont en train d'être recueillis à l'Assemblée générale. Une fois qu'ils seront tous rassemblés, nous pourrions procéder au dépouillement.

21. Je viens d'apprendre que tous les bulletins ont maintenant été recueillis à l'Assemblée générale, qui a suspendu sa séance pour 10 minutes afin de procéder au dépouillement.

22. A moins qu'il n'y ait des objections, je propose que le Conseil procède au dépouillement des bulletins de vote.

23. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Madame la Présidente, le scrutin étant terminé, je voudrais connaître la raison pour laquelle nous n'avons pas encore les résultats. Hier, nous avons convenu que nous commencerions à voter après le vote en Assemblée, mais que dès que les résultats seraient connus, nous aurions le droit d'en être informés. J'aimerais que vous nous renseigniez à ce sujet.

24. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à indiquer au représentant de l'Espagne que les résultats ne m'ont pas encore été communiqués. La raison en est que nos scrutateurs et les fonctionnaires du Secrétariat sont en train de dactylographier la lettre par laquelle nous communiquerons les résultats à l'Assemblée générale. Toutefois, je vais demander si nous pouvons avoir les résultats avant que la lettre soit dactylographiée.

25. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Madame la Présidente, la pratique suivie jusqu'ici est de ne pas attendre que la lettre soit écrite. La lettre est écrite si la décision de l'Assemblée est la même que celle du Conseil. On commence donc par aviser les membres, et si la décision de l'Assemblée est la même, on écrit la lettre.

26. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à indiquer au représentant de l'Espagne que je viens d'être informée des résultats du scrutin au Conseil de sécurité et je suis en mesure de les communiquer.

<i>Bulletins déposés :</i>	15
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins blancs :</i>	1
<i>Bulletins valables :</i>	15
<i>Majorité requise :</i>	8

Nombre de voix obtenues :

M. Mohammed Bedjaoui	10
M. Ahmed Esmat Abdel Meguid	4

27. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : M. Mohammed Bedjaoui a donc obtenu la majorité absolue des voix requises au Conseil de sécurité. Je vais communiquer le résultat du vote au Président de

Assemblée générale. Je prierai les membres du conseil de continuer à siéger jusqu'à ce que le président de l'Assemblée générale informe le Conseil des résultats du vote à l'Assemblée.

*
* *

3. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) :
: viens de recevoir la communication suivante du président de l'Assemblée générale :

“J'ai l'honneur de vous faire savoir que, lors de la 107^e séance plénière de l'Assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire un membre de la Cour internationale de Justice, pour pourvoir au siège devenu vacant par suite du décès du juge Abdullah El-Erian, M. Mohammed Bedjaoui, de l'Algérie, a obtenu la majorité absolue de l'Assemblée générale.

“Je constate, d'après votre lettre de même date, qu'au cours de la 2333^e séance du Conseil de sécurité, M. Mohammed Bedjaoui a également obtenu la majorité absolue requise pour ce poste.

“J'ai donc fait savoir à l'Assemblée générale que M. Mohammed Bedjaoui a été élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat qui expire le 5 février 1988.”

Cette lettre est signée M. Ismet Kittani, Président de l'Assemblée générale.

29. Puisque le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont mis d'accord sur le même candidat, l'éminent juriste M. Mohammed Bedjaoui a été élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat qui expire le 5 février 1988, je tiens à féliciter M. Bedjaoui et à lui souhaiter plein succès dans les hautes fonctions qu'il va assumer.

La séance est levée à 12 h 45.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
